



STOP OGM INFOS

STOP OGM - COORDINATION ROMANDE SUR LE GÉNIE GÉNÉTIQUE

UNE INDÉPENDANCE SOUS INFLUENCE :

L'AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS (AESA)

PAR MARTIN PIGEON | CORPORATE EUROPE OBSERVATORY

L'AESA FÊTERA CETTE ANNÉE SON DIXIÈME ANNIVERSAIRE. BASÉE À PARME, EN ITALIE, CETTE AGENCE PUBLIQUE EUROPÉENNE EST CENSÉE FOURNIR AUX AUTORITÉS DE L'UE DES OPINIONS REFLÉTANT LE CONSENSUS SCIENTIFIQUE MAJORITAIRE SUR LES RISQUES POSÉS PAR TEL OU TEL ALIMENT OU SUBSTANCE AMENÉS À ÊTRE CONSOMMÉS (DONT OGM ET PESTICIDES, MAIS AUSSI ADDITIFS ALIMENTAIRES, ÉDULCORANTS, CONSERVATEURS, ETC.). LA « VOIX DE LA SCIENCE », EN QUELQUE SORTE, ÉTABLIE COMME UNE AUTORITÉ INDÉPENDANTE...SOUS INFLUENCE ?

Corporate Europe Observatory a publié depuis l'année dernière plusieurs rapports montrant que de nombreux experts, dirigeants et administrateurs de cette agence avaient des conflits d'intérêts avec l'industrie, et ce depuis les débuts de l'institution en 2002-2003. En février dernier, nous avons rassemblé et approfondi nos principales critiques dans un rapport réalisé conjointement avec l'ONG Earth Open Source, « Conflits indigestes¹ » (titre original: « Conflicts on the menu », qui expose les principaux problèmes de l'AESA :

- conflits d'intérêts avec l'industrie de plusieurs membres du conseil d'administration, du conseil scientifique et de panels d'experts (additifs alimentaires, pesticides, OGM...), notamment à cause de leurs relations avec l'ILSI (Institut International des Sciences de la Vie), un think-tank scientifique financé par l'industrie agro-alimentaire et des biotechnologies ;
- utilisation excessive de littérature scientifique industrielle (non publiée dans des revues à comité de lecture) comme base des opinions de l'agence ;
- mise à l'écart de productions scientifiques indépendantes sur la base de critères controversés ;
- recommandations méthodologiques critiquables pour l'évaluation scientifique des pesticides et

des OGM, et plus généralement utilisation de méthodologies comportant des failles bénéficiant à l'industrie ;

- faiblesse de moyens : les experts des panels qui évaluent les aliments et substances qui entrent dans la chaîne alimentaire travaillent bénévolement, ce qui place l'AESA à la merci d'intérêts économiques suffisamment puissants pour y placer « leurs » experts. De manière générale, l'AESA n'a pas les moyens de ses responsabilités, ce qui hypothèque la qualité de ses travaux.

L'influence de l'industrie sur l'AESA s'opère donc aussi bien par les hommes que par les instruments. La Commission européenne a commandé un rapport d'évaluation sur l'AESA à la firme de conseil Ernst&Young, dont les conclusions sont attendues cet été et pourraient servir de base à une révision du règlement fondateur de l'agence (pour l'instant, les seules propositions de la Commission en la matière concernent l'introduction d'une participation de l'industrie aux frais de l'évaluation, ce que l'industrie refuse... à moins d'obtenir une meilleure « fiabilité et prévisibilité » du processus en échange !). Dans le même temps, la Cour des Comptes européenne travaille à un rapport parallèle.

suite page suivante >>>

>>> En décembre 2011, l'AESA, anticipant ces rapports et mise sous pression par le Parlement Européen qui s'était saisi de ces questions, a redéfini sa politique d'indépendance, notamment en ce qui concerne les fondements scientifiques de ses décisions et les conflits d'intérêts. Mais, malgré quelques améliorations (notamment l'adoption d'une définition claire du conflit d'intérêt²), ces changements n'ont pas réellement remédié aux problèmes de fond. L'AESA et la Commission Européenne affirment en effet qu'il n'est pas réaliste d'exclure des experts collaborant avec l'industrie car il n'y aurait pas assez d'experts indépendants, un phénomène renforcé par le fait que l'UE et ses États membres encouragent les partenariats de recherche entre les secteurs publics et privés.

Cette dernière situation, réelle, est préoccupante pour l'avenir et l'intégrité de la science en Europe, mais le non-paiement des experts constitue probablement une meilleure explication aux difficultés de recrutement de l'AESA, qui renouvelle actuellement une partie des membres de son conseil d'administration, de son conseil scientifique et de huit de ses dix panels d'experts. L'occasion de constater que certaines pratiques ont la vie dure.

En effet, la Commission européenne a proposé en mars 2012 de nommer au conseil d'administration de l'AESA Mme Mella Frewen, directrice générale du lobby européen de l'industrie agro-alimentaire FoodDrink Europe et ex-lobbyiste de Monsanto. Le Parlement européen, consulté sur ce point, s'est unanimement exprimé contre cette nomination en commission du budget, bloquant également l'approbation du budget 2010 de l'AESA à cause des conflits d'intérêts entachant la crédibilité de ses décisions. Ce vote a été confirmé en plénière le 10 mai dernier, une décision qui était loin d'être acquise mais qui a pu « bénéficier » de la décision surprise de Mme Banati, deux jours avant le vote, de quitter le conseil d'administration de l'AESA pour aller occuper les fonctions de... directrice de l'ILSI Europe ! Ce qui montre bien que sa démission de 2010 de cette organisation n'avait pas interrompu ses relations avec elle. L'approbation du budget 2010 est reportée à la fin 2012. L'avis du Parlement à propos de la nomination de Mme Frewen était non contraignant, mais le Conseil de l'UE (les représentants des États membres) a confirmé

l'annulation de cette nomination le 8 juin.

Pour l'instant, la ligne de défense de l'AESA et de la Commission sur la question des conflits d'intérêts avec l'industrie consiste à noyer le poisson en expliquant qu'il existe de nombreux types de conflits d'intérêts : scientifiques, politiques, économiques, religieux... et que, puisque l'indépendance totale n'existe pas, il serait injuste d'exclure un type d'acteur plutôt qu'un autre. Ce n'est pas faux dans l'absolu, mais ce type d'argumentaire n'est pas recevable s'agissant d'une agence publique chargée de tester l'innocuité de produits industriels de consommation de masse, et ce pour au moins deux raisons :

550 millions de consommateurs en jeu

D'une part, il revient à nier la disproportion des moyens humains et financiers en présence. Le même argument est mis en avant par le lobby des lobbyistes à Bruxelles, qui tente d'échapper au reproche de « capture réglementaire³ » en arguant que l'influence politique n'est pas fonction des moyens financiers. L'argument ne tient pas si l'on considère l'explosion du chiffre d'affaires du lobbying bruxellois, parallèle à la montée en puissance des institutions de l'UE, de même que les sommes investies par l'industrie dans certaines batailles de lobbying spécifiques (plus d'un milliard d'euros pour influencer l'étiquetage des aliments riches en sucre, graisse ou sel, par exemple)⁴.

D'autre part – et surtout –, les intérêts économiques en jeu lors des évaluations de l'AESA sont énormes : il s'agit ni plus ni moins du destin commercial d'un produit à l'échelle européenne (500 millions de consommateurs), voire mondiale compte tenu du mimétisme des différentes agences de sécurité alimentaire.

Si les conflits d'intérêts religieux, scientifiques ou politiques peuvent exister, ils n'en demeurent pas moins des présomptions qu'il faut pouvoir évaluer au cas par cas. En revanche, un conflit d'intérêt économique à l'AESA portant sur l'homologation d'un produit industriel est un fait directement mesurable en millions d'euros. Mettre sur le même plan un engagement idéologique ou éthique et la défense d'intérêts commerciaux particuliers est un argument qui ne s'embarrasse pas, c'est le moins qu'on puisse dire, de rigueur intellectuelle

Corporate Europe Observatory est un organisme de recherche et de plaidoyer travaillant à révéler et contrer les accès privilégiés et l'influence des grandes entreprises et de leurs lobbies au sein de l'UE.

1) Disponible au bas de la page <http://www.corporateeurope.org/publications/conflicts-menu>

2) Traduction personnelle de la nouvelle définition de l'EFSA, basée sur une définition de l'OCDE de 2007 que nous avons utilisée dans nos rapports : « situation dans laquelle un individu est en position d'exploiter sa position professionnelle ou officielle de quelque façon que ce soit pour en obtenir des bénéfices personnels ou organisationnels dans le contexte de sa coopération avec l'AESA ». Voir <http://www.efsa.europa.eu/fr/keydocs/docs/independencerules.pdf>

3) Obtention, par voie de lobbying, de textes législatifs favorables aux intérêts particuliers qui financent ce lobbying.

4) Lire « Food lobby bashes MEPs on food labelling », avril 2011, <http://www.corporateeurope.org/blog/food-lobby-bashes-meps-labelling>

Suisse : le marché suisse des légumes ultra-dominé par les multinationales agrochimiques (Monsanto, Syngenta)

Le géant bâlois Syngenta et la multinationale américaine Monsanto contrôlent à eux deux plus de 50% du marché européen des semences sur certains légumes, et les consommateurs ne sont pas en mesure de faire un choix éclairé, faute d'indications sur l'origine des variétés présentes sur les étals. Une étude mandatée par des organisations suisses de développement agricoles et de consommateurs, portant sur quatre espèces de légumes couramment consommés en Suisse (carottes, tomates, poivrons, choux-fleurs), montre effectivement une forte domination du marché des semences maraîchères par les multinationales agrochimiques. Cette concentration du marché augmente la pression sur les petits producteurs et sélectionneurs, et conduit à un appauvrissement de la biodiversité agricole : les variétés rentables d'un point de vue commercial prennent le pas sur les autres et de manière générale le prix des semences augmentent. Pour lire l'étude : www.ladb.ch/légumes

Pologne et France : moratoire sur le MON810

Le ministre de l'agriculture polonais Minister Marek Sawicki a déclaré que le pollen génétiquement modifié du maïs MON810 (Monsanto) produisant une toxine insecticide (toxine Bt) pourrait être un facteur de plus responsable du syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles. Le pays a banni le maïs GM de son territoire, ce qui porte le nombre de pays avec un moratoire sur le MON810 en Europe à 22. La France a fait de même en invoquant les trois raisons suivantes : la présence et persistance de la protéine insecticide Bt Cry1Ab dans les sols et l'eau, l'apparition de résistance chez les insectes cibles de cette protéine et les impacts sur les invertébrés non cibles.

Monsanto rachète une start up qui travaille sur un médicament pour sauver les abeilles

Le pollen du maïs GM de la firme Monsanto est mis en cause dans le syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles ! Du coup la firme étatsunienne rachète Beelogsics en toute discrétion, une start-up israélienne qui travaille sur un produit sensé restaurer la santé des abeilles...et surtout comprendre et parler des causes de la maladie !

Burkina Faso, s'en est terminé avec le coton GM !

Le pays africain était le fer de lance du coton transgénique en Afrique de l'Ouest. Très déçues par les rendements et la qualité de ce coton OGM, les sociétés cotonnières burkinabè reviennent cette année au coton conventionnel. Le coton transgénique n'a pas tenu ses promesses au Burkina Faso. Rendement beaucoup trop bas, mais surtout, car « plus sophistiqué, avec des capsules plus grosses, le coton transgénique ne souffre aucun bricolage » ainsi que l'explique Gérald Estur, consultant spécialisé. Il exige une dose très précise d'engrais. Or il n'a pas bénéficié de soins aussi exacts, étant donné l'habitude qu'ont les cotonculteurs de détourner une partie des intrants subventionnés pour les autres cultures, en particulier vivrières, qui n'en bénéficient pas. Mais la plus mauvaise surprise, c'est la baisse de qualité de la fibre. Les semis vont bientôt commencer, mais ce sont pratiquement 100% de semences traditionnelles (contre 30% l'an dernier) qui vont être distribuées. Les semences OGM qui représentaient 70% des surfaces l'an dernier seront boudées en attendant que Monsanto trouve une solution pour éliminer le caractère négatif pour la qualité de la fibre.

Monsanto : un vent de révolte ! royalties mises en question, plainte et milliards de remboursements

En Inde, 5 millions d'agriculteurs accusent Monsanto d'avoir récolté des profits exorbitants chaque année sur le dos d'une pratique millénaire qui est celle de pouvoir ressemer librement les grains de la récolte. L'avocate Jane Bergwanger qui défend les agriculteurs s'exprime ainsi « Monsanto est payé quand elle vend les semences. La loi donne au producteur le droit de multiplier les semences qu'il achète et il n'existe nulle part dans le monde une condition qui oblige à payer une deuxième fois. Les producteurs payent actuellement une taxe privée sur la production ». Autrement dit les royalties ne peuvent être perçues doublement sur la graine devant être semée et sur la graine récoltée. Au Brésil, Monsanto devrait être amenée à payer 6.2 milliards d'euros à 5 millions de cultivateurs de soja pour le remboursement des royalties collectés depuis 2003/2004. Cette pratique violerait la loi brésilienne pour les mêmes raisons selon la Cour de l'Etat du Rio Grande do Sul. Affaires à suivre...

Danemark - Soja GM tolérant au glyphosate lié à de graves problèmes de santé chez les porcs

L'agriculteur danois Borup Pederson est passé d'une diète constituée de soja GM tolérant au glyphosate (GLY) à une diète sans soja GM. Il a montré un impact important sur la santé de ses animaux. En cause, le glyphosate qui se retrouve dans le grain et qui cause des problèmes d'avortement, de stérilité, de diarrhée, de manque d'appétit ce qui diminue fortement les rendements...et en plus, il faut acheter les médicaments ! L'effet du GLY sur la santé a déjà été démontré (www.criigen.org). Pour lire le dossier complet : <http://www.gmwatch.org/latest-listing/1-news-items/13882>.

UNE MOTION DÉPOSÉE POUR PROLONGER LE MORATOIRE SUISSE !

Le Conseil national traitera prochainement la motion déposée fin février par le Conseiller National Markus Ritter. Celle-ci demande au Conseil fédéral de créer les bases légales permettant de maintenir le moratoire après son expiration fin 2013. Le texte, qui émane des milieux agricoles, a été signé par 121 parlementaires. Il se base sur les connaissances actuelles issues des recherches du PNR59, à savoir que les variétés génétiquement modifiées actuellement disponibles sur le marché et celles qui le seront bientôt n'apportent aucun avantage à l'économie agricole suisse et qu'un régime de coexistence entre agriculture conventionnelle et OGM entraînerait des coûts supplémentaires importants. Cela irait à l'encontre de l'optimisation des coûts indispensable au maintien d'un secteur agroalimentaire suisse compétitif. Le moratoire quant à lui n'a pas occasionné de problèmes pour l'agriculture suisse

et la nouvelle Politique Agricole vise la promotion d'une agriculture écologique de qualité. Comme le mentionne la motion : « *c'est avant tout la qualité qui confère à la production agricole suisse un avantage sur le marché. Tant que les consommateurs considèrent que produire sans OGM est un gage de qualité, ce type de production doit être encouragé et garanti. Une production sans OGM qui a la confiance des consommateurs assure une position dominante sur le marché et constitue un avantage économique. Il serait irresponsable de la galvauder.* »

Légalement, le texte demande de prolonger le moratoire dans le cadre de la politique agricole 2014-2017 par une inscription dans la loi sur l'agriculture ou dans la loi sur le génie génétique.

Début mai, le Conseil fédéral a répondu à la motion et la soutient, partant du principe que ces années supplémentaires permet-

tront d'examiner les propositions qui seront faites par les chercheurs du PNR 59. Elles permettront également d'adapter le cadre légal sur la coexistence et sur la définition de régions sans OGM.

Ces avancées sur le terrain politique réjouissent StopOGM. Elles démontrent une fois de plus la volonté d'une majorité de faire de la Suisse un pays sans OGM, après le vote de la population en 2005 et une première prolongation du moratoire par les chambres fédérales. Reste que la volonté (partiellement cachée) du Conseil fédéral d'autoriser les OGM en définissant un régime de coexistence n'est pas acceptable pour StopOGM, qui milite pour une interdiction durable, qui ne soit pas soumise à un renouvellement tous les quatre ans. Ces prochaines années doivent permettre de trouver une voie pour bannir définitivement et durablement les OGM de l'agriculture suisse. FF / LD

TOUJOURS PLUS DE COLZA TRANSGÉNIQUE EN SUISSE ! BÂLE EST AUSSI CONTAMINÉ.

Après la découverte en août 2011 de colza transgénique en gare de Lugano (lire StopOGM info 46), le bureau BIOME mandaté par Greenpeace a mis en évidence du colza transgénique dans les cantons de Bâle Ville et Bâle Campagne. Les sites sont le port de Kleinhüningen où sont entre autres déchargées les céréales, la gare frontière de St-Johann, ainsi qu'une zone industrielle de Muttenz au bord du Rhin où sont déchargées des céréales pour un moulin (Florin AG). Le colza retrouvé est toujours le même, c'est une variété (GT73) appartenant à la firme Monsanto et modifié génétiquement pour tolérer l'herbicide total Roundup.

Greenpeace et StopOGM ont demandé aux importateurs de renforcer leurs contrôles de qualité lors de l'importation de semences, de fourrages et de

denrées alimentaires. Les Ports rhénans suisses et les autorités cantonales devront également revoir leur surveillance environnementale pour garantir que du colza GM ne poussera plus sur des terrains leur appartenant. Il est fortement regrettable que les coûts engagés pour maintenir un environnement sans OGM soient supportés par toute la collectivité, alors qu'une large majorité de la population s'oppose fermement à toute production transgénique, comme les sondages et les votations l'ont montré à maintes reprises. En fin de compte, le responsable de tous les cas de contamination avec du colza transgénique dans le monde est le producteur du colza GT73, c'est-à-dire Monsanto. Greenpeace examine actuellement les possibilités de placer Monsanto face à ses responsabilités. Plus d'infos sur notre site internet.

Impressum

StopOGM Coordination romande sur le génie génétique, CCP 17-460200-1, www.stopogm.ch

Président : Fabien Fivaz, f.fivaz@stopogm.ch, Tél. 078 740 0651, rue du Temple-Allemand 81, 2300 La Chaux-de-Fonds,

Chargé d'affaires : Luigi D'Andrea, l.dandrea@stopogm.ch, Tel 077 400 70 43, Rue de L'Evoles 35, 2000 Neuchâtel

Impression : Centre d'impression Le Pays SA, Delémont // Tirage à 2500 ex.

Retours : Luigi D'Andrea, Rue de L'Evoles 35, 2000 Neuchâtel